



Probleme avec assurance de credit

Par **gadji87**, le **14/09/2009** à **12:27**

Bonjour, rnen étant en accident de travail ma banque ma accordée un crédit personnel avec assurance .avec garantie itt/ipp/ipt.o moment de la demande de mon crédit j'ai fais une déclaration d accident cela en 2006 l'assurance avec tous sa il mon accorde . Plusieurs fosi j'ai demande qu'il me reprenne mes crédit avec attestation médical, silence total.Ma situation a change parce-que en mai 2009 j'ai était consolider par la caisse d'assurance maladie , le problème c'est que j'ai passait en maladie Les indemnisation c'est la moitié de mon salaire soi 18.3 journalier,maintenant je n'arrive plus a payer mes crédits un plus j'ai contacter ma protection juridique il mon répondu qu'il ne pouvez pas m'accorde de crédit suite a ma situation mes, quil ne peuvent rien faire étant donner qu'il se trouve d'ans la même société. A quoi sa sert de cotiser pour avoir une protection juridique.?...voici mon tel.05.55.60.23.49 cordialement .perez madeleine